

prétextes et de causer des retards. Nous en avons tous fait l'expérience en comité, à l'étude des prévisions budgétaires du ministre. Le fonctionnaire, sachant qu'il va avoir des ennuis, et aussi qu'un député ne dispose que de dix minutes pour poser des questions est très habile à prendre dix minutes pour dire ses deux noms de baptême, même si vous finissez par ne jamais rien savoir de lui.

Mais ce qu'il y a de grave, c'est que dans une large mesure nous sommes à blâmer. Nous avons peur d'abandonner les vieilles habitudes de tout repos. Nous avons peur d'attaquer la sagesse traditionnelle. Nous avons peur des répercussions politiques que cela pourrait avoir dans nos circonscriptions. Voilà ce dont nous avons peur. Nous avons peur de nous lever et de faire des déclarations dont nous savons qu'elles ne seront peut-être pas acceptées même si elles sont bien fondées sur le plan de la morale et de la logique. Par-dessus tout, nous avons peur de l'introspection politique. Nous attachons trop d'importance au pragmatisme et au compromis, et pas assez au principe. Le compromis est un instrument politique, ce n'est pas un principe du tout. C'est ce qui explique des programmes mal conçus.

Voyez ce que nous avons fait de la dernière version du bill sur les langues, l'an dernier, lorsque nous avons pu en arriver à un compromis. Par suite du compromis intervenu entre le gouvernement actuel et les procureurs généraux de l'Ouest, l'article 11 (1) a fini par porter que celui qui est accusé dans un district bilingue a le droit de déposer dans l'une ou l'autre de ces langues importantes. Pourtant, s'il s'adresse au tribunal ou à un jury à titre d'accusé, il n'en a pas le droit. Ce droit est laissé à la discrétion de la cour. Voilà où mène le compromis. Vous pouvez voir ce qu'un compromis peut faire à un principe.

• (12.50 p.m.)

Nous réagissons par une sentimentalité entretenue par l'opinion publique que les organes de diffusion peuvent manœuvrer et déformer en proclamant des faits erronés et frauduleux. Un parfait exemple, c'est l'annulation de la chasse aux phoques. Cette histoire était tellement sentimentale que j'ai été étonné qu'elle n'ait pas été annoncée par Mickey Mouse ou Smoky the Bear, parce que ceux d'entre nous qui sont allés au fond du problème n'ont constaté aucune cruauté envers les animaux. Nous avons constaté qu'on y pratiquait la conservation, pratique profitable pour les gens. Je me demande si nous allons interdire le piégeage et la chasse

[M. Hogarth.]

au Canada. S'il fallait s'en tenir à ce principe, bien des industries seraient en position très fâcheuse.

Nous sommes trop étroits d'esprit. Nous ne voyons pas ce pays comme un pays qui, dans le sens existentialiste du mot, est «en devenir». Notre nationalisme n'est pas sain. Ceux d'entre nous de l'arrière-ban, qui avons préconisé le printemps dernier la proclamation de la souveraineté canadienne dans l'Arctique, ont été jugés dans la presse comme des ultra-nationalistes. Je suis fier d'être un ultra-nationaliste si cette qualité entraîne les résultats annoncés récemment sur ce sujet.

Depuis des années, les Canadiens traitent quelque peu rudement leurs activistes et leurs réformateurs en puissance. Je me demandais l'autre jour ce que Louis Riel, l'un des grands activistes canadiens, penserait s'il était ici. Il dirait: «Aujourd'hui l'échafaud, demain le monument, après-demain le timbre-poste».

**M. Baldwin:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Comme on se demande un peu comment les choses se dérouleront à la Chambre, je propose, si tous les partis sont d'accord, qu'on mette maintenant la question aux voix et, s'il appert qu'un vote inscrit est nécessaire, qu'on sonne le timbre une seule fois à deux heures pendant 15 minutes, après quoi le vote sera pris. Je signale la chose parce qu'on ne savait trop à quoi s'en tenir. Ainsi, les députés seront bien au courant. Il n'y a guère de temps pour un autre discours d'ici une heure. Si vous êtes d'accord, Votre Honneur pourrait mettre la question aux voix et ensuite, naturellement, le débat se poursuivrait.

**M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je ne saisis pas la proposition. J'aimerais savoir sur quoi je suis censé voter. La Chambre s'était entendue pour voter à deux heures. Je suppose qu'il est proposé qu'on modifie cette entente.

**M. Baldwin:** Non.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, je vous prie. Puisque la présidence a été mise en cause, je pourrais peut-être donner des explications. Il ne s'agit que d'une simple proposition visant à surmonter la difficulté de mettre la question aux voix et d'éviter de sonner le timbre deux fois. Sauf erreur, en cas d'accord, la présidence mettrait maintenant la question aux voix et le vote n'aurait lieu qu'à 2 h. 15.

**L'hon. M. McIlraith:** Je vois que la proposition vise simplement à simplifier la procédure, afin que le timbre ne sonne qu'une fois à 2